

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

N° 03 / 2018

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018

Et le 06 Février 2018

A 19 heures 30

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 29 janvier 2018

Date d'affichage : 30 Janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames BASSET Mireille, BECHON Marjolaine, DEBATISSE Sylvie, TARAGNAT Michelle, et Messieurs ARNAUD Bernard, COGNET Jean-Pierre, DOSISSARD Pascal, DUBOST Etienne, DUBOST Nicolas et PERCHE Serge.

Absents excusés : Mesdames BRUEZ Andréa et YTOURNEL Adeline, et Messieurs CUBIZOLLES Mickaël et CHAZALET Rémy.

Absent non excusé : Monsieur RODDIER Daniel.

Absente ayant donné procuration : Madame YTOURNEL Adeline

A été nommé secrétaire : Mr COGNET Jean-Pierre

Objet de la délibération n° 03 / 2018 :

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les différentes phases législatives et réglementaires qui ont rythmé l'organisation du temps scolaire depuis 2013 :

- Loi Peillon de refondation de l'école en 2013 instituant les 9 ½ journées
- Décret Benoît Hamon en 2014 qui ouvre la possibilité de déroger au code de l'éducation en permettant de revenir à 8 demi-journées tout en conservant 5 matinées d'école.
- Décret de juin 2017 qui apporte une possibilité de dérogation supplémentaire en permettant de revenir à 8 demi-journées et 4 matinées.

Considérant que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a invité les collectivités début janvier 2018 à se prononcer sur la proposition d'un nouvel emploi du temps scolaire pour la rentrée 2018, et qu'une demande formelle au DASEN doit être adressée au plus tard le 3 avril 2018, si la commune souhaite organiser le retour à la semaine de 4 jours,

Chaque conseil d'école doit se positionner en exprimant une tendance sur la volonté de rester à 4,5 jours ou de demander une dérogation pour revenir à 4 jours d'école à la rentrée 2018.

La majorité des enseignants se prononce pour un retour à la semaine de 4 jours.

Suite à la réalisation d'un sondage auprès des parents d'élèves, il ressort la volonté de revenir également à une semaine de 4 jours.

Après avoir ouïe les explications données, le Conseil municipal est également amené à se positionner par un vote.

Les membres présents du Conseil Municipal, plus un membre ayant voté par procuration, sont favorables au retour à la semaine de 4 jours et autorisent Mr le Maire à adresser la demande de modification de l'organisation du temps scolaire à la direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge PERCHE



Organisation du temps scolaire à la rentrée 2018

Les communes qui souhaitent organiser le temps scolaire sur 4 jours à la rentrée 2018 doivent adresser une demande formelle au DASEN à l'aide du **présent imprimé, au plus tard le 3 avril 2018 - délai de rigueur**. Ce projet d'organisation ne devra pas porter sur plus de 6 heures d'enseignement par jour et 24 heures par semaine. La durée de la pause méridienne ne pourra toujours pas être inférieure à une heure trente. L'organisation envisagée sera examinée par le DASEN en fonction du respect de la régularité et de la continuité des temps d'apprentissage, et de la prise en compte de la globalité du temps de l'enfant, conformément à l'article 1er du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Commune : **PALLADUC**

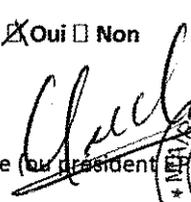
Ecole(s) concernée(s) : **ECOLE PRIMAIRE**

En 2018-2019, la commune souhaite une organisation du temps scolaire sur 4 jours :					
A remplir par le maire		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	Matin		9:00	9:00	9:00
		12:00	12:00	12:00	12:00
Total matin		3:00	3:00	3:00	3:00
Après-midi		13:30	13:30	13:30	13:30
		16:30	16:30	16:30	16:30
Total après-midi		3:00	3:00	3:00	3:00
TOTAL JOURNEE		6:00	6:00	6:00	6:00
TOTAL SEMAINE		24:00			

Ce projet modifie les horaires actuels des transports scolaires :
 Lundi : Oui Non - Mardi : Oui Non - Jeudi : Oui Non - Vendredi : Oui Non

5 minutes le matin / 10 minutes le soir.

Commentaires éventuels de la commune :

Date **29/03/2018** Signature du maire (ou président) 



A faire impérativement par le maire Transmettre la présente proposition d'organisation du temps scolaire (OTS) sur 4 jours avec le PV du ou des conseils d'école. L'avis du ou des conseils d'école devra évidemment être favorable, à la majorité.

A remplir par l'IEN Avis de l'IEN de la circonscription : favorable défavorable
 Commentaires éventuels de l'IEN :
 Date _____ Signature de l'IEN _____

A remplir par le CD (sollicité par le DASEN) Avis du Conseil départemental : favorable défavorable
 Commentaires éventuels :
 Date _____ Signature _____

A remplir par le DASEN Avis DASEN : favorable défavorable
 Date _____ Signature _____